

1973

Source :
*Brochure éditée
par l'Association
Belgo-
Palestinienne*

Qu'est-ce que le sionisme ?

Marcel Liebman

Le mouvement sioniste moderne - comme organisation et comme doctrine - apparaît à la fin du XIX^e siècle et répond au regain massif d'antisémitisme que connaît l'Europe à cette époque.

Son fondateur, Théodore Herzl (*L'Etat juif*, 1896) développe alors sa thèse qui tient en deux points majeurs :

- « la question juive (il entend par là la persistance de la persécution antisémite), avec la meilleure volonté du monde, les peuples civilisés ne sauraient s'en débarrasser ».
- Dès lors, la seule réponse valable est le départ de tous les Juifs des nations où ils sont établis et leur rassemblement en un Etat particulier.

On peut donc définir le sionisme comme une entreprise visant à répondre à un antisémitisme jugé inévitable par la constitution d'un Etat où les Juifs du monde entier seraient rassemblés.

Cette définition dément celle qui est souvent donnée et qui présente le sionisme comme « le mouvement de libération nationale du peuple juif ». Cette façon de présenter le sionisme est, en effet, démentie par les faits.

En premier lieu, il est significatif que le sionisme, dans les premières phases de son développement, s'est heurté à l'énergique opposition de la très grande majorité des Juifs eux-mêmes. Cette opposition provenait de divers secteurs de l'opinion juive (et de l'opinion publique en général).

- Juifs libéraux (et libéraux en général) pour qui la réponse à l'antisémitisme devait aller dans le sens d'un effort éducatif visant à libérer l'humanité des préjugés racistes et qui ne pouvaient admettre le caractère inéluctable de l'antisémitisme. A quoi s'ajoutait, chez certains Juifs, une volonté d'assimilation aux nations où ils étaient établis.
- Juifs religieux qui, dans leur immense majorité, ont refusé d'assimiler le sionisme à la vieille espérance messianique juive en laquelle ils voyaient essentiellement un mouvement spirituel et non un mouvement politique. « L'an prochain à Jérusalem » que d'innombrables générations de Juifs ont répété dans

leurs prières n'avait pas le sens que le sionisme entend aujourd'hui lui prêter ; c'était une formule liturgique traduisant un rêve d'émancipation humaine et morale et non une volonté de s'établir en Palestine. Pendant les premières phases de développement du sionisme, la plupart des rabbins et des Juifs religieux ont continué à proclamer « l'an prochain à Jérusalem » tout en s'opposant au sionisme et en refusant d'émigrer vers la Palestine¹.

- Juifs socialistes et socialistes en général. Les socialistes juifs constituaient une organisation très puissante en Europe orientale (le « Bund »). Cette organisation était la concrétisation la plus populaire d'un courant nationaliste juif. Or, ces Juifs tout en voulant conserver aux masses juives une identité nationale (à contenu essentiellement culturel) refusèrent le sionisme. Ils affirmèrent que la réponse à l'antisémitisme ne pouvait prendre la forme d'un départ, mais devait s'en prendre au mal lui-même (répliquer au racisme par l'antiracisme) et à ses causes : le capitalisme.

Le sionisme peut d'autant moins être identifié avec le mouvement d'émancipation nationale du peuple juif que l'immense majorité des Juifs fuyant la misère et la persécution qu'ils subissaient en Europe orientale à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ont choisi de se fixer en Europe occidentale et aux États-Unis (5 millions d'émigrants entre 1880 et 1914). Seule une infime minorité opta pour la Palestine (50.000 pendant la même période). Le succès du mouvement sioniste est dû, non à la volonté du peuple juif de s'autodéterminer en Palestine, mais aux persécutions hitlériennes qui ont contraint de nombreux Juifs à chercher refuge où que ce soit : une situation d'urgence et non l'expression d'une libre volonté.

Sionisme et antisémitisme.

Il est aujourd'hui fréquent de présenter l'antisionisme comme une forme d'antisémitisme. Cette confusion est d'ailleurs soigneusement entretenue par une propagande qui profite d'un tel amalgame et veut faire assimiler toute critique à Israël à une attaque contre les Juifs.

Certes, il y a des cas où la haine des Juifs peut se traduire par une haine de l'État d'Israël. Il est cependant au moins aussi fréquent de constater que l'hostilité à l'égard des Juifs va de pair avec une sympathie vibrante envers l'État israélien. Lors de la guerre des six jours, en 1967, Xavier Vallat, ancien commissaire vichyssois aux Affaires juives et responsable, à ce titre, de la

¹ Actuellement en Israël, des communautés religieuses juives importantes, demeurent attachées aux conceptions messianiques traditionnelles des israélites, demeurent fermement opposées au sionisme, refusent de reconnaître Israël comme leur État et déclinent toute obligation (militaire par exemple) à son égard.

persécution des Juifs en France pendant la guerre, se rendit célèbre par une apostrophe significative : « Vive Israël, mort aux Youpins ! ».

Ce lien entre le sionisme (ou le « philo-israélisme ») et l'antisémitisme n'est pas hasardeux. Il est à la fois logique et historique.

Un lien logique : les sionistes ont toujours dit aux Juifs que devant la persistance d'un antisémitisme d'ailleurs inévitable et incurable, la seule solution qui s'offrait à eux était le départ des pays où ils s'étaient fixés. Or, pour des motivations entièrement différentes sans doute, les antisémites ne disaient rien d'autre. « Les Juifs à la porte », « Hors du pays les Juifs », telles sont les formules lapidaires les plus banales auxquelles recourrait l'antisémitisme. Théodore Herzl considérait l'antisémitisme non seulement comme inévitable mais, en quelque sorte, comme justifié. Dans son *Etat juif*, il distinguait en effet deux types d'antisémitisme, l'un qui ne serait que « plaisanterie grossière, vulgaire, jalouse et préjugé héréditaire », tandis que l'autre serait une forme de « légitime défense ». Et le prophète de l'Etat d'Israël, exalté à ce titre aujourd'hui encore par les Israéliens comme Washington l'est aux Etats-Unis et Lénine en Union Soviétique, de convier « les antisémites honnêtes » à la réalisation du projet sioniste.

Un lien historique : tout au long de son histoire, le sionisme a tissé des liens avec des courants antisémites et cherché à conclure des alliances avec certains d'entre eux. Le cas le plus typique est celui du ministre du tsar Plehve, responsable de massacres antijuifs et à qui Herzl fit miroiter l'avantage de « déplacer » ses Juifs vers la Palestine. Le ministre russe ne fut pas insensible à cette argumentation. Autre cas significatif : Lord Balfour, vénéré par le sionisme parce qu'il proclama le soutien de la Grande-Bretagne à la création d'un « foyer national juif en Palestine » (déclaration Balfour de 1917) est le même qui prit une législation cherchant à étouffer l'arrivée d'immigrants juifs en Angleterre. Des formes de collaboration ont même été possibles entre les organisations sionistes et le III^e Reich, Adolphe Eichmann s'étant employé à favoriser l'émigration des Juifs allemands et autrichiens vers la Palestine².

Historiquement d'ailleurs, il est clair que le mouvement sioniste a profité de l'antisémitisme hitlérien, non seulement par l'afflux d'immigrants que la persécution a amené vers la Palestine, mais aussi parce que la décision prise par l'O.N.U. de créer un Etat juif, l'Etat d'Israël, est apparue comme une réparation de l'immense injustice dont les Juifs ont été victimes en Europe avant et surtout pendant la guerre.

² Voir à ce sujet H. Arendt, *Eichmann à Jérusalem*, Gallimard, Paris, 1966 et surtout E. Ben-Elissar, *La Diplomatie du III^e Reich et les Juifs (1933-1939)*, Christian Bourgois, Paris, 1981.

Finalement, la liaison du sionisme et de l'antisémitisme est démontrée, a *contrario*, par une remarque faite par Théodore Herzl au Grand-Duc de Bade réputé, avant la première guerre mondiale, pour son esprit de tolérance : « Si l'attitude amicale envers les Juifs de Votre Altesse royale était connue, il y aurait un tel afflux de Juifs chez vous que cela deviendrait une calamité ». C'est aujourd'hui un fait que le sionisme est souvent présenté par ses propres dirigeants - par Golda Meir par exemple - comme un moyen de parer à un grand péril, non celui de la persécution des Juifs, mais celui de leur assimilation dans les nations où ils vivent, assimilation que favorise naturellement un esprit d'ouverture ou de libéralisme.

Le sionisme et les Arabes.

Le mouvement sioniste ayant décidé, après quelque hésitation, d'établir l'Etat juif en Palestine, son développement s'est trouvé confronté avec l'existence des populations arabes du Moyen-Orient.

Ecrivant à une époque où le mouvement anticolonialiste européen avait déjà fait son apparition, Herzl déclarait dans son *Etat juif* que l'entreprise sioniste serait comme « la sentinelle avancée de la civilisation européenne contre la barbarie ».

Par ailleurs, le mouvement sioniste a, d'entrée de jeu, résumé son projet par un slogan significatif. Il a affirmé qu'il prétendait « donner à un peuple sans territoire (les Juifs) un territoire sans peuple (la Palestine) ». C'était, consciemment ou non, ignorer que la Palestine était, dès la fin du XIX^e siècle, peuplée d'une population d'au moins 500.000 habitants. Il n'est pas exagéré d'affirmer que tout le drame du sionisme se trouve dans cette phrase et dans la disposition d'esprit qu'elle révèle. C'est pour avoir ignoré l'entrave que constituait l'existence des Palestiniens à la réalisation de son projet que le mouvement sioniste - plus tard l'Etat d'Israël - s'est heurté à des difficultés qu'il n'a jamais surmontées.

Cette ignorance, en tout cas, se retrouve tout au long de son histoire, et ce malgré les efforts de quelques individualités incapables de redresser une situation si lourdement hypothéquée. Les sionistes ont d'abord négocié avec les puissances impérialistes, telles la Russie tsariste, l'Allemagne de Guillaume II et surtout la Grande-Bretagne, toutes considérées comme exportatrices de la civilisation en « terre barbare ». Lorsque la Grande-Bretagne, par la voix de lord Balfour, a décidé, en 1917, de créer en Palestine un « foyer national juif », elle l'a fait sans consulter la population autochtone. Lorsque la S.D.N. a confirmé cette décision britannique en 1922, elle n'a pas davantage cru nécessaire de prendre l'avis des Palestiniens. Tout dans leur attitude prouvait d'ailleurs que s'ils ne

s'opposaient pas à l'établissement de quelques colonies juives, ils ne pouvaient ni ne voulaient admettre la création d'un **Etat** juif dans leur pays. En 1947 de nouveau, lorsque l'O.N.U. fait droit à la demande des sionistes et crée, sur l'ancien territoire palestinien, deux Etats dont l'Etat d'Israël, cette décision est prise sans aucunement tenir compte de la volonté des populations intéressées : les Palestiniens arabes qui représentent deux tiers de la population n'auraient certainement pas souscrit au plan de partage.

Le sionisme et les Palestiniens.

Aujourd'hui, la politique israélienne vis-à-vis des Palestiniens est dans la logique du mouvement sioniste. Elle l'est à un double point de vue.

Il y a tout d'abord le refus israélien de reconnaître le droit des Palestiniens à posséder un Etat, quel qu'il soit. Le gouvernement israélien a maintes fois déclaré qu'il n'y avait pas place pour un Etat palestinien entre Israël et la Jordanie, adoptant ainsi une position qui relève pourtant d'aménagements que seuls les Arabes ont le droit de prendre.

Il y a plus cependant : la condition des Palestiniens dans l'Etat d'Israël lui-même découle elle aussi de la politique discriminatrice pratiquée d'emblée par les sionistes. D'autant que ces derniers ont déclaré vouloir créer un Israël « aussi juif que l'Angleterre est anglaise ». Dès l'apparition des premières colonies sionistes en Palestine et donc bien avant la création de l'Etat israélien, ce principe s'est traduit par la volonté de ne faire appel qu'au « travail juif », à l'exclusion de toute main-d'oeuvre arabe. Actuellement encore, l'Etat d'Israël est hanté par la crainte de voir sa majorité juive (3 millions d'habitants sur 3.500.000 à peu près) mise en danger dans l'avenir. Une telle crainte explique une série de mesures prises par les Israéliens à l'égard des Palestiniens.

Citons d'abord la dramatique question des **réfugiés palestiniens**. Ils étaient plus ou moins 750.000 en 1948 lors de la création d'Israël. Leur nombre a été renforcé de manière naturelle (développement démographique) ainsi que par l'afflux de nouveaux exilés, notamment en 1967. L'origine de cette question est controversée : les Israéliens affirment que les Palestiniens sont partis de leur plein gré, escomptant une victoire rapide des armées arabes. Les Arabes, au contraire, incriminent des actes de terreur commis par les Israéliens (tel le massacre du village de Dir-Yassin en avril 1948). Mais, quoi qu'il en soit de cette controverse, un fait est certain : toute guerre entraîne un départ de populations et les Israéliens ont affirmé que les réfugiés arabes ne pourraient jamais (sauf rares exceptions) retrouver leurs terres. Ainsi donc une entreprise qui revendique un « droit au retour » (pour le peuple juif) qui remonte à vingt siècles nie le droit au retour pour une population alors que ce droit remonte à vingt ans ! Et non

contents de nier un tel droit, les Israéliens ont immédiatement remplacé les populations arabes absentes et mises dans l'impossibilité de réintégrer leurs villes et leurs villages par une émigration juive en provenance d'Europe et des pays arabes³. C'était une première occasion, jugée parfois « providentielle », d'assurer qu'Israël demeure « aussi juif que l'Angleterre est anglaise ». On aboutit ainsi à une situation aberrante : Israël, toujours dans la logique du sionisme, considère qu'un Juif né à Moscou, à Paris ou à Londres, même s'il n'a jamais vu Israël, a, de plein droit, sa place dans ce pays (c'est le sens de la « loi du retour » qui donne automatiquement le droit à toute personne d'origine juive de devenir citoyen israélien et à se fixer en Israël). Mais un Arabe né à Haïfa ou à Jérusalem peut se fixer n'importe où sauf là où il est né et où il a grandi.

C'est encore la volonté israélienne de protéger la majorité juive qui explique cet aveu de Mme Golda Meir, reconnaissant que de penser à la fécondité des femmes arabes d'Israël « l'empêchait de dormir ».

Plus concrètement, de nombreuses mesures discriminatoires répondent à cette inquiétude. La législation israélienne en matière d'état civil restreint, par exemple, au maximum, les mariages entre Juifs et non-Juifs. Un pays qui, par tant de côtés, emprunte les formes politiques de la démocratie parlementaire, adopte ainsi une législation rétrograde, directement inspirée par une loi religieuse anachronique et qui fait des rabbins israéliens les « gardiens de la loi ».

Il ne s'agit pas seulement de protéger les « couples juifs », mais aussi la « terre juive ». C'est ainsi que les Arabes, même citoyens israéliens, se sont vu confisquer de nombreuses terres (près de 100.000 hectares) dans les premières années qui ont suivi l'établissement de l'Etat d'Israël. Des dizaines de milliers de propriétés bâties ont également été saisies, des centaines de villages arabes détruits. Aujourd'hui encore, les Arabes, même citoyens israéliens, n'ont pas le droit d'acquérir ou de louer des terres qui sont considérées comme « terres nationales juives » et qui constituent la presque totalité de la propriété foncière en Israël.

On pourrait multiplier les exemples. Ils portent sur l'ensemble de la condition arabe en Israël - pour ne rien dire des territoires occupés. Les restrictions politiques, sociales et administratives apportées au libre développement des Arabes israéliens sont de tout ordre et concernent aussi bien la liberté de circulation que la liberté politique (interdiction de fonder un parti politique arabe) et le domaine de la culture et de l'enseignement (proportion très

³ On prétend quelquefois que le départ des réfugiés arabes de Palestine et l'impossibilité où ils se trouvaient de revenir dans leur pays est le symétrique d'un autre drame, celui des « réfugiés juifs » ayant quitté les pays arabes à partir de 1950. Les deux événements ne peuvent être comparés : les Juifs qui ont quitté les pays arabes n'en ont jamais été chassés. C'est notamment sous l'effet de la propagande sioniste, qu'ils les ont quittés. Les Arabes avaient multiplié les efforts pour que les Juifs restent sur place.

faible d'enfants arabes au niveau des écoles secondaires et infime au niveau de l'université).

Une telle situation n'est due ni au hasard ni à la mauvaise volonté de tel ou tel gouvernement israélien. Elle résulte d'un choix délibéré du sionisme. Dès lors que l'Etat israélien se présente à la fois comme israélien et comme juif, Il impose une condition inférieure à une partie importante de sa population qui, n'étant pas juive, est constituée de personnes qui sont citoyens de l'Etat **sans l'être** tout à fait puisqu'ils sont Israéliens sans être juifs. C'est le cas d'un demi million d'Israéliens arabes réduits à cette condition sur la terre même qui les a vus naître et où ils sont, dans le meilleur des cas, seulement tolérés. Leur croissance démographique, caractéristique d'une population « sous-développée » et la volonté d'Israël de préserver, malgré tout, sa majorité juive, est riche de périls pour ces Palestiniens.

Le sionisme et les Juifs.

Le mouvement sioniste a accompli une partie de son projet : la création d'un Etat juif. Il se heurte cependant à un double échec : cet Etat n'est pas pour ses habitants juifs un havre de sécurité puisque, en raison même du caractère de leur entreprise, les sionistes n'ont pas réussi à se faire accepter par le monde arabe. D'autre part, les sionistes n'ont pas davantage réussi à rassembler en Israël la majorité du peuple juif. Il s'en faut de beaucoup : sur les quelques 14 millions de Juifs vivant aujourd'hui dans le monde, trois millions seulement vivent en Israël. C'est pourquoi, l'Etat d'Israël poursuit son oeuvre de « rassemblement » en faisant appel à l'immigration juive.

Pareille politique n'est possible qu'en raison du statut équivoque qu'adopte l'Etat israélien. Il est, de toute évidence, la structure politique organisant et encadrant la population israélienne. Mais, en outre, l'Etat sioniste se veut « Etat juif » et, à ce titre, représentant et porte-parole de tous les Juifs du monde, belges, français, américains ou soviétiques.

Une constatation de fait s'impose à cet égard : la grande majorité des Juifs dans le monde sont liés à Israël par des liens puissants qui tiennent tant à des raisons familiales qu'à des causes historiques.

L'Etat d'Israël entend cependant donner à ces liens une nature non seulement sentimentale mais proprement politique. Le réseau d'organisations sionistes qui existe sur le plan international s'emploie en effet à renforcer les relations entre les Juifs et l'Etat d'Israël. Ces liens sont culturels et on ne saurait s'en indigner. Mais ils sont aussi financiers et politiques. Israël fait un appel constant à l'aide matérielle des Juifs du monde. Il est caractéristique à ce propos que les organisations sionistes françaises qualifient une telle aide d'« impôt », ce

qui indique bien le type d'allégeance que l'on veut ainsi créer et renforcer. D'autres initiatives sont prises pour favoriser le départ de jeunes Juifs vers Israël, soit définitivement, soit pour renforcer le potentiel stratégique en cas de crise. De manière générale, tout est fait pour que les Juifs dans le monde se sentent **politiquement** liés à l'Etat d'Israël et comptables envers lui d'une allégeance, d'une solidarité et d'une série de devoirs. C'est ainsi que les Juifs américains ont été appelés à manifester leur hostilité à Georges Pompidou lors de la visite que ce dernier a faite en Amérique [en février 1970], et ce en raison du différend qui séparait Israël de la France.

De manière systématique, la propagande sioniste suggère aux Juifs du monde que l'antisémitisme est un phénomène irréversible et que, dès lors, l'élémentaire prudence consiste à quitter les pays où ils sont fixés pour s'installer en Israël. Ou, qu'à tout le moins, ils doivent soutenir, financièrement et politiquement, LEUR Etat, Israël.

Une telle politique est pleine de menaces et, une fois encore, elle révèle cette étrange convergence entre certains aspects du projet sioniste, d'une part, et la propagande antisémite de l'autre. Car cette dernière s'est toujours illustrée par un propos réactionnaire et raciste. Elle n'a cessé de répéter de manière démagogique que les « Juifs constituaient un élément étranger dans les nations où ils sont établis ». Que les Juifs ne sont et ne peuvent être des citoyens comme les autres, liés par des solidarités autres que des solidarités juives. Un langage aussi venimeux a contribué à dresser contre les Juifs des populations abusées. Or, aujourd'hui, la pratique sioniste risque de donner quelque crédibilité à ce qui était autrefois une odieuse légende. Si, comme le souhaitent, explicitement ou non, les sionistes, les Juifs de Belgique se sentent avant tout liés à Israël et ceux de France davantage solidaires du gouvernement de Tel-Aviv que d'aucun autre gouvernement, les risques d'antisémitisme s'en trouveraient renforcés.

C'est la raison pour laquelle l'entreprise sioniste, si désastreuse pour les Arabes de Palestine, pourrait bien un jour s'avérer désastreuse pour les Juifs eux-mêmes. D'autant que, dans leur immense majorité, ils ne sont nullement désireux de s'établir en Israël, démontrant ainsi - et une fois de plus - à quel point est fallacieuse cette définition du sionisme comme « mouvement de libération nationale du peuple juif ». Car quel que soit le sens que l'on donne au mot « nation », il est clair qu'il ne saurait y avoir de « nation » sans une volonté de connaître un « destin commun » et donc une structure étatique commune, alors que les Juifs continuent à opter pour leur dispersion.

L'avenir d'Israël, la Palestine et la paix au Moyen-Orient.

Notre intention n'est pas de définir ici un plan de règlement de la paix au Moyen-Orient. Il nous semble cependant que cette paix ne peut être assurée que si toutes les nations de la région y trouvent la possibilité et les garanties d'un développement harmonieux. Ce principe vaut pour les Palestiniens et pour les Israéliens.

Il paraît nécessaire d'éclairer ici quelque peu le sens d'un tel propos. Le libre développement des Israéliens n'est possible que s'ils intègrent leur destin dans le Moyen-Orient où le sionisme s'est établi. Or, cette intégration se heurte à un grave obstacle dont le général Dayan lui-même, parlant, il y a quelques années, à un groupe de Juifs américains, a révélé la nature. « L'intégration, quelle qu'elle soit, est difficile, disait-il, parce que nous sommes un Etat juif dans une région arabe, dans le Moyen-Orient. Or, nous n'appartenons pas à cette région arabe. Nous nous sentons plus proches des Juifs de Miami (!) que des Arabes d'Amman, qui vivent à 100 milles d'ici... Nous ne sommes pas du même bord qu'eux ».

Il faut se demander, au moment de conclure, si l'intégration d'Israël dans le Moyen-Orient - indispensable à l'établissement d'une paix durable - ne sera pas seulement difficile. Elle pourrait s'avérer impossible si un terme n'était mis à la situation paradoxale d'un Etat à la fois israélien et juif, revendiquant la représentation et l'allégeance de citoyens qui relèvent d'autres gouvernements (les Juifs du monde entier) et refusant en même temps le statut de citoyens à part entière à certains de ses propres « nationaux » (les Arabes d'Israël - 500.000 aujourd'hui, et bien plus demain) pour la simple raison qu'ils ne sont pas Juifs.

Certes l'impasse actuelle est le résultat d'un développement historique qui ne saurait être nié ni brutalement remis en cause. Mais une solution durable des problèmes du Moyen-Orient ne nous paraît concevable que si Israël, choisissant la voie de l'intégration pacifique dans la région où il est fixé, prend graduellement les mesures propres à diminuer toutes les conditions discriminatrices entre Arabes et Juifs qu'il a établies en vertu de sa nature sioniste. Il lui faudrait admettre, par exemple, le principe d'un retour dans leurs foyers des réfugiés palestiniens qui le souhaiteraient, quitte à étaler dans le temps l'application de cette règle. Il lui faudrait également adopter progressivement des mesures d'égalisation croissante entre les statuts des Israéliens arabes et juifs.

Une telle perspective impliquerait certes un abandon des postulats fondamentaux du sionisme. Mais si la survie de millions d'Israéliens, comme individus et comme collectivité, était à ce prix, qui donc prendrait la responsabilité

de la rejeter et même, comme cela est si souvent le cas, d'en refuser jusqu'à l'examen ?